

S'EXPATRIER AU VIETNAM

**GUIDE PRATIQUE,
ASTUCES, CONSEILS**



Andis SILVA RAMOS

Table des matières

1. TRAVAILLER	5
VISA	5
SANTÉ & ASSURANCE.....	9
COMPTE EN BANQUE	14
IMPÔTS SUR LE TRAVAIL	17
COTISATIONS POUR LA RETRAITE	19
PROFILS RECHERCHES	21
SALAIRES	23
CONGES ET JOURS CHOMES.....	25
CREER SON RESEAU.....	27
ACCES A L'INFORMATION	29
TROUVER UN EMPLOI	30
CREER SON ENTREPRISE	32
FAIRE UN STAGE	34
DECROCHER UN VIE OU VIA	35
PRENDRE SA RETRAITE	36
2. SE LOGER	38
TYPES DE LOGEMENT	39
QUARTIERS	43
METEO & POLLUTION.....	48
TROUVER SON CHEZ-SOI	52
EAU, ELECTRICITE, INTERNET.....	56
SE SENTIR CHEZ SOI	59
AIDES A DOMICILE (« MAIDS »)	61



TABLE DES MATIÈRES

3. CULTURE	63
FAMILLE.....	63
PERTE DE FACE.....	64
VIE EN COMMUNAUTE	66
PLACE DE LA FEMME	68
ENFANT-ROI	70
SALUTATIONS	72
RELIGION	73
« SAME SAME, BUT DIFFERENT »	75
AUCUN PROBLEME.....	77
CORRUPTION.....	80
FETE, HUMOUR & KARAOKES.....	82
BRUIT.....	84
LIBERTE D'EXPRESSION	85
MANAGEMENT EN ENTREPRISE.....	88
SIESTE	90
4. MANGER, CUISINER, SORTIR	92
MAGASINS ALIMENTAIRES	93
FRUITS & LEGUMES	99
BOULANGERIES	104
RESTAURANTS	106
BRUNCH.....	108
CAFE & THE	109
NOIX DE COCO & JUS DE CANNE A SUCRE	110
CIGARETTES & PIPES A EAU.....	112
ALCOOL	113
ROOFTOPS & BARS	116
POURBOIRE	118
5. SE DEPLACER	120
CONDUITE.....	120



TABLE DES MATIÈRES

PERMIS DE CONDUIRE.....	125
SCOOTER & MOTO.....	127
EN CAS D'INONDATION.....	131
VOITURE.....	133
TAXI.....	135
VTC (UBER, GRAB...)	136
MOTO-TAXI (« XE OM »).....	137
TRANSPORTS EN COMMUN.....	138
VELO.....	139
A PIED.....	139
SECURITE.....	141
6. A VOIR, A FAIRE.....	144
VISITES CULTURELLES.....	144
RELAX & SHOPPING.....	147
SPORT.....	154
AUTRES ACTIVITES POUR LE WEEK-END.....	158
C'EST LE WEEK-END !.....	160
DE 3 A 7 JOURS DE VACANCES.....	163
POUR PARTIR ENCORE PLUS LONGTEMPS.....	168
7. PARTIR AVEC DES ENFANTS.....	169
ÉDUCATION.....	169
ÉCOLES & LYCEES.....	171
SANTE & ASSURANCE.....	173
GARDES D'ENFANTS.....	175
REPAS DES BEBES & ENFANTS.....	176
SORTIR AVEC LES ENFANTS.....	177
ACHERER D'OCCASION.....	180
8. EN BREF : CHECK-LIST AVANT DE PARTIR.....	181
9. TEMOIGNAGES.....	185



1. Travailler

Visa

Pour travailler au Vietnam (légalement), un visa de travail est nécessaire. Pour l'obtenir, vous avez besoin d'une lettre écrite par l'entreprise qui souhaite vous embaucher ; cette lettre est appelée « letter of intent », il s'agit d'une sorte de promesse d'embauche. En général, le visa de travail accordé au départ est de 3 ou de 6 mois. Une fois au Vietnam et votre période d'essai de 2 mois passée avec brio, votre employeur fera les démarches auprès de l'administration pour recevoir votre « working permit » (permis de travail) qui vous permettra de travailler légalement pour cet employeur. Au Vietnam, il est rare d'avoir un CDI, notamment quand on est étranger ; les contrats sont souvent d'un ou deux ans renouvelables. Il faut en moyenne de 1 à 4 mois pour obtenir le permis de travail, selon les relations entretenues par votre entreprise d'accueil avec les autorités vietnamiennes.

Attention : Vous ne pourrez bénéficier de la carte de résident que si votre permis de travail est de plus d'un an. Dans le cas contraire, vous devrez enchaîner les visas de travail pour pouvoir travailler sur le territoire légalement. Assurez-vous de ce détail auprès de votre employeur.



I. TRAVAILLER

Le permis de travail permet également d'obtenir votre carte de résident, une carte de couleur bleu ciel du format d'une carte de crédit. C'est en quelque sorte votre carte nationale d'identité, ainsi vous pouvez prendre des vols intérieurs uniquement avec cette carte sans votre passeport. Cette carte de résident remplace le visa, ce permet de ne pas avoir à refaire un visa tous les 3 ou 6 mois. Par conséquent, ne l'oubliez surtout pas pour sortir du territoire (voir Histoire personnelle dans le chapitre « 3. La culture » puis rubrique « Aucun problème »).

Bon à savoir : Apportez dans vos bagages vos diplômes, votre extrait de casier judiciaire et les certifications de vos précédents employeurs pour prouver votre expérience professionnelles ; ces documents vous seront nécessaires pour obtenir votre permis de travail. C'est votre mairie qui vous fournira votre extrait de casier judiciaire : demandez-le avant de partir (la démarche peut être faite en ligne en quelques minutes) et vous le recevrez en 5 jours ouvrés. Attention à bien indiquer votre nom tel qu'il est écrit sur votre passeport à la virgule et au trait d'union près : pas de place à l'interprétation au Vietnam !

Vérifiez bien que le visa délivré par votre employeur est à entrées multiples : un visa à « entrée simple » permet d'entrer ou de sortir du territoire uniquement. Il faut donc un visa à « entrées multiples » pour pouvoir passer la frontière plus d'une fois.



I. TRAVAILLER

Bon à savoir : La carte de résident est rattachée à votre travail, donc si vous quittez votre travail et si votre ex-employeur vous le demande, vous devez la lui rendre. Selon la loi vietnamienne, votre employeur vous doit 1 mois de visa à compter de votre dernier jour de travail afin de vous laisser le temps d'être en règle (quitter le territoire, faire un visa touristique ou un autre visa de travail si vous changez d'employeur).

Si vous pensez vous expatrier au Vietnam sans avoir trouvé d'employeur depuis votre pays, c'est possible : faites un visa touristique de 3 mois (le maximum légal) et utilisez ces 3 mois pour trouver un emploi sur place. Vous pouvez vous rendre à l'ambassade vietnamienne en France, demander un visa « on arrival » (pour cela vous avez besoin d'une lettre écrite par un hôtel par exemple) ou bien passer par une agence, la plupart les délivre en quelques jours (comptez entre 20 et 100\$ de frais en plus du visa en lui-même, qui coûte 65\$ pour 3 mois avec entrées multiples). Si vous faites votre demande de visa au Vietnam, sachez qu'il vous faudra sortir du territoire pour le récupérer.

Attention : Pour les visas touristiques obtenus à l'aéroport, pensez à vous munir de USD ou de VND.

Vous l'imaginez, en théorie il n'est pas possible de travailler au Vietnam avec un visa touristique. Cependant cela arrange certains employeurs peu scrupuleux qui ne déclarent pas tous les employés pour payer moins de taxes.



I. TRAVAILLER

Bon à savoir : Vous pouvez renouveler votre visa tourisme de 3 mois indéfiniment sans problème (j'ai des amis qui le font depuis plus de 3 ans), toutefois vous devrez sortir à chaque fois du territoire (des arrangements sont toujours possibles, mais ça coûte plus cher). C'est une occasion comme une autre de faire des week-ends en dehors du Vietnam ! Autrement la frontière avec le Cambodge est à 6h aller/retour de bus, vous ne serez pas le premier à le faire.

Dans le cas où l'un des conjoints a trouvé un emploi au Vietnam ou y est envoyé par son employeur actuel, mais que l'autre conjoint n'a pas encore trouvé d'emploi, l'idéal est que l'entreprise d'accueil « rattache » le conjoint sans emploi au visa du conjoint avec emploi. Pour ce faire il est essentiel d'être marié parce que le PACS n'est pas reconnu au Vietnam. Je connais plusieurs personnes qui ont fait certifier le fait qu'ils vivaient en concubinage, et dans leur cas ça a été suffisant, mais la politique en ce sens se durcit depuis 2015 donc c'est maintenant plus incertain.

Attention : Pour pouvoir être rattaché sur la carte de résident du conjoint, celle-ci doit avoir encore au moins un an de validité. Si cela permet de rester légalement sur le territoire, cela ne donne pas le droit de travailler.



Santé & Assurance

Sachez d'abord que, hormis à l'école française et une fois à l'hôpital privé en cas de pépin, personne ne vous demandera explicitement si vous avez une assurance !

La loi vietnamienne impose aux employeurs d'assurer un minimum ses employés, mais ce minimum ne couvre pour ainsi dire... rien. C'est pourquoi lors d'un accident de la route les vietnamiens ne font pas de constat écrit, n'appellent pas la police, constatent simplement les dégâts oralement entre eux (et si besoin avec des témoins) et s'arrangent à l'amiable.

Histoire personnelle : Alors que mon conjoint travaille à l'arrière de la voiture, un gros choc propulse son ordinateur dans le siège avant. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il vit la tête d'un vietnamien encastrée dans le pare-brise arrière de la voiture ! Le chauffeur avait pilé et le conducteur de la moto qui le suivait n'avait pas eu le temps de freiner. Heureusement, le casque est obligatoire depuis 2014 au Vietnam... Mais 99% des conducteurs portent de petits casques type casques de vélo. Conséquence : le nez et 3 dents de cassés. Que s'est-il passé ensuite ? Le chauffeur de la voiture a glissé un billet au motard qui est reparti sur sa moto, probablement pas en direction de l'hôpital.



I. TRAVAILLER

Il n'existe pas de convention de sécurité sociale avec le Vietnam parce que le régime vietnamien a trop de « carences » ; les établissements de soins et hôpitaux publics ne répondent en effet pas aux normes internationales et sont souvent surchargés. Aussi, même s'ils exercent des tarifs plutôt élevés, je vous recommande vivement d'aller dans les hôpitaux et cliniques privés tels que :

- L'hôpital franco-vietnamien (FV), inauguré en 2003 par un groupe de médecins français grâce à l'appui de la Banque Mondiale, est situé dans le D7 à HCMC.
- La Saigon Clinic, qui se trouve dans la Bitexco Tower (D1), a été développée par l'hôpital FV. Ils ont des médecins parlant français, anglais et vietnamien.
- L'hôpital français de Hanoi, situé dans le district Dong Da à Hanoi.
- L'International SOS Clinic, dans le quartier Tây Hồ à Hanoi, est ouverte 24h/24 et 7 jours sur 7.
- Le Family medical practice dans le D3 à HCMC, à Danang ainsi que dans le quartier Ba Dinh à Hanoi, propose des soins ambulatoires et hospitaliers, des évacuations médicales mais aussi des soins pédiatriques (urgences, vaccinations, maladies respiratoires...).
- Le Centre Médical International (CMI) est une clinique française située dans le D3 à Saigon qui propose des consultations de médecine générale et spécialisée, assurées par des médecins français et vietnamiens.



I. TRAVAILLER

- Le Hanh phuc international hospital consiste en deux établissements à HCMC : un hôpital dans le district Thuan An (province de Binh Duong) et une clinique dans le D1.
- L'International S.O.S clinic, basée dans le D3 à HCMC, propose notamment une médecine d'urgence 24h/24.
- L'EMC (European Medical Center), situé dans le D5 à HCMC, pour la cardiologie et l'endocrinologie.
- Pour tout ce qui est relatif aux dents à Saigon : Starlight Dental Clinic dans le D3 et le D2, European Dental Clinic dans le D2 et Westcoast international dental clinic dans le D1.
- Pour les oreilles, l'Hôpital Tai Mui Hong dans le D3.
- Pour les yeux, l'hôpital ophtalmologique Hanoi 2 à Hanoi inauguré en Avril 2017. A Saigon allez dans le D à l'American Eye Center Viet Nam : spécialiste glaucome et laser, il est possible de se faire faire ses lunettes et lentilles sur place.

Puisque les tarifs sont élevés, il est préférable d'avoir une assurance digne de ce nom (pas seulement l'assurance obligatoire de base prise par votre employeur). Les entreprises internationales et de nombreuses entreprises vietnamiennes en incluent spontanément une dans le package des étrangers ; si ce n'est pas votre cas n'hésitez pas à négocier.



Histoire personnelle : *J'ai eu un accident de moto assez sérieux. Alors que j'étais en sang et ne pouvais plus marcher, mon conjoint est venu me chercher et m'a amenée à l'hôpital franco-vietnamien où la première chose qu'on lui a demandée, avant même de me prendre en charge, est ma carte d'assurance. Pas d'assurance, pas de soin... Au bout d'une heure durant laquelle l'infirmière me désinfecte mes plaies, et voyant que la douleur inonde mon visage, elle me propose un cachet pour la douleur : j'accepte, évidemment ! Quelle ne fut pas ma surprise de voir sur la facture non seulement la liste de chaque compresse et chaque bouteille de désinfectant utilisé, mais également ce cachet... Tout a un coût !*

En tant que français, l'assurance à laquelle vous avez déjà peut-être spontanément pensé est la CFE – la Caisse des Français à l'Étranger. Comme son nom l'indique, il s'agit de l'assurance maladie française lorsque l'on est basé à l'étranger, qui permet de conserver une protection sociale « à la française ». Quel que soit votre statut (jeune, salarié, entrepreneur, retraité...), elle vous permet de vous assurer contre un ou plusieurs risques en fonction de votre situation familiale, des particularités locales et de vos possibilités financières :

- Maladie, maternité, invalidité (environ 50€ par mois, en fonction de votre âge).
- Accidents du travail & maladies professionnelles.



I. TRAVAILLER

- Vieillesse (Retraite de la Sécurité sociale) – j'en parle plus en détail dans la rubrique « [Prendre sa retraite](#) » ci-après.

Attention : Il y a un délai de carence de 3 mois si vous n'avez pas cotisé à la sécurité sociale ou à la CFE pendant plus de 6 mois.

Notez toutefois que la CFE couvre les frais à hauteur de ce qui est remboursé en France, c'est-à-dire du tarif conventionné. S'il est parfois compliqué de trouver certains médecins spécialisés conventionnés en France, cela n'existe pas au Vietnam où les hôpitaux et cliniques privées pratiquent des prix plus proches des prix américains que des prix français. Il est donc conseillé de souscrire à une mutuelle complémentaire.

Il existe également de nombreuses autres assurances privées telle que [Henner](#), [Cigna](#) ou encore [Mondassur](#) qui elles n'appliquent pas de carence et peuvent remplacer à la fois sécurité sociale et mutuelle. Comparez les offres !

J'en profite aussi pour préciser qu'il est très simple de trouver les médicaments principaux dans les grandes villes vietnamiennes. Il existe des chaînes de pharmacies telles que [Pharmacy](#) ou [Guardian](#), mais aussi des boutiques indépendantes. A peu près tout est trouvable, et à un coût relativement bas.



Compte en banque

Pour travailler au Vietnam, il vous faudra un compte en banque sur lequel vos salaires seront versés. L'option souvent utilisée par des personnes ayant un contrat d'expatrié ou en tout cas qui sont payées en euros est HSBC ou bien ANZ (Australia New Zealand). Ces banques internationales permettent les transferts d'argent entre le VND et les autres monnaies très facilement et à moindres frais. Toutefois, pour en bénéficier il faut payer un forfait mensuel non négligeable. A vous de faire vos calculs pour voir si vous y avez intérêt.

Une autre option est d'utiliser une banque asiatique telle que ACB (Asian Commercial Bank) ou bien vietnamienne comme Vietcombank ou SHB ou Saigon-Hanoi commercial Bank. Les frais sont relativement faibles (environ 2\$ par an pour une carte de crédit, 1\$ pour une ouverture et une fermeture de compte). En revanche, les comptes sont exclusivement en VND et il n'est pas possible de faire de virement international, les horaires d'ouverture ne sont pas très pratiques, les conseillers ne parlent pas très bien anglais, chaque virement bancaire (pour payer votre loyer par exemple) est payant (environ 0,50\$).

Attention : Bien prévoir de laisser de l'argent sur votre compte (en général le montant demandé est dérisoire – de l'ordre de 20\$) pour ne pas avoir de frais.



I. TRAVAILLER

Bon à savoir : Pour ouvrir un compte en banque au Vietnam et bénéficier d'une carte de retrait utilisable au Vietnam c'est très simple : il vous suffit de présenter votre passeport et votre visa en cours de validité (le visa touriste fonctionne également). En revanche, pour être en possession d'une carte Visa ou Mastercard vous permettant d'acheter à l'étranger et sur Internet, vous devez être en possession d'un permis de travail ayant encore plus d'un an de validité ; la banque vous demandera d'apporter le document original.

J'avais opté pour ACB à mon arrivée avant de découvrir l'option banque en ligne, relativement nouvelle au Vietnam. J'ai ouvert un compte Timo : tout est gratuit, il est facile de prendre un rendez-vous et les horaires d'ouverture sont larges, toutefois les virements internationaux ne sont pas possibles.

Sachez que les taux étant beaucoup plus élevés au Vietnam comparé à la France, vous avez la possibilité de placer des VND à des taux bien plus rémunérateurs (entre 5 et 8% sur des placements non risqués à 12 ou 18 mois).

Attention : Il n'existe pas de plafond sécurisé pour les placements au Vietnam, ce qui signifie qu'en cas de crash bancaire tout l'argent qui se trouve sur vos comptes courants vietnamiens peut être perdu (en France, ce plafond sécurisé s'élève à 100,000€ – que vous êtes certains de retrouver même en cas de crash bancaire).

